

*Statut de la femme*

laisser à la mère le soin de décider de la date à laquelle elle veut le prendre au cours de l'année pendant laquelle elle peut y prétendre.

Au lieu de persévérer dans l'injustice actuelle, nous devrions prévoir le paiement simultané de prestations de maladie sans rapport avec la grossesse et de prestations de maternité pendant la même année. Par ailleurs, le bill ne prévoit pas de congé de maladie pour une mère qui travaille et qui adopte un enfant. Or elle a sûrement besoin de temps libre immédiatement après l'adoption durant la période d'adaptation de l'enfant. Il nous faudrait accorder aux pères au moins 2 semaines de congé à l'occasion de la naissance d'un enfant pour qu'ils puissent passer quelque temps avec le nouveau-né et aider la mère dans la maison après la naissance. Il nous faudrait aussi supprimer le délai d'attente dans le cas de prestations de maternité et de paternité. Si nous prévoyons dans le bill ce genre de modification relative à l'assurance-chômage, nous ferons un pas dans la bonne direction.

Si nous voulons sérieusement mettre un terme à l'injustice, nous devrions également modifier au besoin les lois du travail, pour que les domestiques et les travailleurs à temps partiel aient le droit à la négociation collective et aux avantages marginaux. Il nous faut également explorer davantage la possibilité d'offrir aux travailleurs un plus grand choix dans leur calendrier de travail hebdomadaire et annuel. Nous devons également modifier nos lois sur les pensions pour donner à toutes les femmes, y compris les maîtresses de maison, le droit de souscrire à un régime de pension et d'en toucher des prestations, tout comme les hommes.

Nous devons organiser dans les écoles un vaste programme d'éducation sexuelle visant à dissiper les préjugés sur le rôle respectif de l'homme et de la femme dans la société. De plus, il nous faut assurer que les étudiants, de sexe masculin ou de sexe féminin, ont tous également le droit de s'inscrire aux cours de leur choix, de sorte que les jeunes filles puissent devenir docteurs, directeurs de banque ou autre, selon leur désir, et ne soient pas découragées par des conseillers d'orientation pour finir comme employées de banques ou infirmières. Il nous faut également éliminer de tous les manuels scolaires les préjugés sur les rôles respectifs de l'homme et de la femme, car c'est une manière insidieuse de les entretenir.

En outre, il faut intervenir pour interdire la publicité de sex-appeal qui rabaisse le rôle et la place de la femme dans la société. Je pense qu'il faut retirer du code criminel toute mention d'avortement, pour donner à la femme la liberté d'agir suivant sa conscience, avec l'avis de médecins compétents. Il faut assurer une meilleure éducation sexuelle et créer plus de centres de limitation des naissances, bien équipés pour informer correctement sur la planification familiale, les méthodes contraceptives, l'avortement, les soins pré-nataux et post-nataux. Enfin, il faut des programmes communautaires destinés à encourager les femmes à participer pleinement à la vie politique et culturelle du pays et à les assister à le faire. Voilà des propositions valables, madame l'Orateur. Elles ne sont pas nouvelles. Elles ont été présentées par la Commission royale et défendues par les groupes féministes du pays. Mais le gouvernement a trop hésité à appliquer certaines de ces mesures, qui sont tout à fait sensées et constructives.

Ce bill omnibus, le bill C-16, n'apporte que peu d'améliorations à la condition de la femme. Il reste beaucoup à faire, mais le gouvernement ne semble pas pressé. J'espère que ce bill ne sera pas considéré simplement comme un bill en faveur des femmes, car la défense des femmes, c'est

aussi la défense des hommes. Nous appartenons tous à une même société, et cette société ne vaut que ce que vaut le traitement qu'elle assure à tous ses membres. La qualité de notre société se mesure indéniablement à la qualité du sort qu'elle réserve aux moins avantagés de ses éléments. Quand on considère les pauvres, les autochtones et les femmes, on voit malheureusement que la justice n'est pas la même pour tous dans notre société.

Nous avons au Canada privé la moitié de notre population, soit nos femmes, de la place qui leur revient dans notre société. Cela nous a coûté le potentiel que représente une de nos plus grandes ressources, c'est-à-dire les onze millions de femmes qui souffrent de distinctions injustes à cause de l'inaction du gouvernement.

En terminant, j'aimerais citer un extrait du document intitulé *Bureau de la main-d'œuvre féminine* 74. A mon avis, cette publication exprime de façon très éloquente la situation de la femme au Canada. Voici ce que dit le rapport à la page 34:

Quand la loi touche différemment les femmes et les hommes au détriment des uns ou des autres, la qualité de la législation canadienne s'en trouve diminuée. Quand les tribunaux interprètent la loi d'une façon qui traduit l'influence de traditions sociales désuètes, de ces traditions qui acceptent une double norme de moralité, une pour les hommes et une autre pour les femmes, la qualité de la justice au Canada en est amoindrie. Quand les coutumes et les traditions sociales demeurent immuables devant la conscience grandissante de l'injustice d'une double norme fondée sur le sexe, la qualité du mode de vie de tous les Canadiens, hommes ou femmes, en est diminuée.

• (1650)

On a été injuste envers les femmes au Canada autrefois et on l'est encore aujourd'hui. Il est temps de rectifier la situation. Le bill ne s'attaque pas vraiment aux principaux problèmes que les femmes doivent affronter et que j'ai décrits. J'espère que le ministre et le gouvernement libéral prendront finalement des mesures et se rendront compte de la gravité du problème de la discrimination au Canada, et qu'ils apporteront des modifications fondamentales à la loi au lieu de faire des gestes symboliques comme ce fut le cas aujourd'hui.

**M. Cullen:** Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'abord, je dois signaler qu'on a récemment annoncé les fiançailles du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) dans les journaux. Je suis certain que sa fiancée relira souvent son discours.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Madame le président, nous avons entrepris cet après-midi l'étude du bill C-16, projet de loi attendu depuis fort longtemps, je dirais même qui vient presque trop tard, puisque les femmes auxquelles s'applique ce projet de loi, ont démontré jusqu'ici leur capacité, leur compétence dans de nombreux domaines.

Madame le président, nous avons été témoins aujourd'hui d'une manifestation pacifique qui nous a fait comprendre que les femmes, lorsqu'elles le désirent, peuvent réussir de grandes choses. Dans l'intervalle de quelques semaines, quelques mois tout au plus, elles ont réussi à réunir au-delà de 1,200,000 signatures et ceci en vue de faire comprendre au gouvernement que la loi de l'avortement ne devait pas être libéralisée. Et j'ai été particulièrement heureux cet après-midi de voir une femme député accepter, au nom de ses collègues, de présenter cette pétition à la présidence. Or, je tiens à féliciter l'honorable député de York-Sud (M<sup>me</sup> Appolloni) pour la façon dont elle a accompli cette tâche qui a été fort appréciée.